

# OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DES ERP ET ERT



## Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Connaitre la réglementation sécurité incendie et évacuation dans les ERP, ERT, ICPE et les règles APSAD.
- Mettre en place et organiser son registre de sécurité.
- Lister les anomalies rencontrées ou les documents manquants.
- Assister le responsable d'établissement dans la définition et la conception d'une organisation humaine et matérielle de la sécurité de son ERP et/ou ERT.

## Public concerné :

- Les responsables d'établissement, chefs d'entreprise, adjoints et/ou responsables de sécurité, ...

## Prérequis :

- Pour cette formation, aucun prérequis est nécessaire.

## Groupe :

- De 2 à 8 stagiaires.

## Durée :

- 8 heures ou 14 heures selon la taille de l'entreprise.

## Modalités et détail d'accès :

- Formation présentielle en intra,
- La date de formation est à définir avec le client suite à la date de pré-visite, **car la formation est personnalisée.**



## Méthodes mobilisées :

### Présentation de la formation :

- Signature de la ou des feuilles d'émargement,
- Présentation des stagiaires et de la formatrice ou du formateur,
- Objectif et Programme.

### Théorie :

- Rappels réglementaires.
- Composition et contenu du registre de sécurité.
- Les visites périodiques des sociétés extérieures.
- Questions diverses.

### Pratique :

Votre registre de sécurité :

- Mises à jour du classement des documents.
- Conseils quant aux réflexes à prendre.
- Bilan sur les anomalies rencontrées et les documents manquants.

### Conclusion :

- Le ressenti des stagiaires à chaud,
- Remise de documents administratifs au fur et à mesure de la formation, ainsi qu'après cette dernière,
- Remplissage des fiches d'évaluation.



### Matériels utilisés :

- Pour la théorie : PC ou tablette, vidéoprojecteur, diaporama personnalisé.
- Pour la pratique :  
Par nos soins : Les différentes réglementation.  
Par vos soins : Les contrats, les rapports de vérifications et votre registre de sécurité.

### Moyens humains :

- Formateur qualifié ayant une solide expérience de la sécurité incendie en entreprise et/ou ancien pompier et/ou détenteur d'une qualification SSIAP3 ou plus.

### Modalités d'évaluation :

- Collectives avec un jeu de questions/réponses orales.

### Attestation / Diplôme :

- Signature du registre de sécurité,
- Attestation de stage délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session.
- Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Nos locaux, nos prestations de conseils et nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour tous aménagements.
- En intra : L'accessibilité à la formation est étudiée de concert avec le client.

### A savoir :

- **Personnalisation de la prestation.**
- **Après la session, rédaction d'un compte rendu détaillé de formation, incluant des conseils propres à l'entreprise, ainsi que des points d'amélioration.**

### Tarif de groupe :

- Contacter le secrétariat ou sur demande de devis.

### Contact :

- Le secrétariat : 02.41.53.27.14.

### Références :

- L'article R 4224-17 du code du travail.
- La règle R6 A.P.S.A.D.
- L'article R 123-51 du code de la construction et de l'habitation.

### Taux de satisfaction 2025 (OR) :

- **93%** pour 2 stagiaires.

**UNE COMPREHENSION DE LA RÉGLEMENTATION  
RELATIF A SON ÉTABLISSEMENT  
PERMET UNE BONNE ORGANISATION**

